

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2001)
Heft: 5

Artikel: La maltraitance des personnes âgées
Autor: Repond, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789523>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La maltraitance des personnes âgées

Une association suisse contre cette forme de maltraitance est en voie de création. L'une de ses tâches prioritaires sera la prévention, donc la sensibilisation de l'opinion, la promotion des droits et de la dignité des personnes âgées.

Ce n'est que dans le dernier quart du XXe siècle qu'on commence à se préoccuper de la maltraitance des personnes âgées au sein des familles et des établissements médico-sociaux. Ce phénomène est resté longtemps secret, invisible, tabou, sans aucun écho médiatique. La famille est un lieu peu soumis au contrôle social; toute ingérence y est ressentie comme une atteinte à la vie privée. Quant aux institutions de prise en charge, elles bénéficient, *a priori*, d'un préjugé favorable: un personnel spécialisé ne saurait enfreindre le code de déontologie. Et pourtant, selon des estimations fiables, en tout cas 5% des personnes âgées seraient, en Suisse, victimes de maltraitements isolés ou récurrents.

Un problème complexe et délicat

La famille est le milieu le plus aimant mais aussi, paradoxalement, le plus violent; les institutions d'hébergement les mieux gérées ne sont pas à l'abri des dérapages. Heureusement, depuis quelques années, les yeux se dessillent, les langues se délient. En juin 1998, le professeur Charles-Henri Rapin a animé des journées de sensibilisation à la maltraitance pour le personnel des EMS du canton de Vaud. En 1999, un ouvrage collectif au titre percutant et dérangeant: *Vieillards martyrs, vieillards tirelires* a été publié à Genève, sous la direction du psychiatre Christian de Saussure. Aujourd'hui, le voile est donc partiellement levé sur ce phénomène, mais il y a encore fort à faire pour que la prise de conscience se généralise et, surtout, pour mettre en œuvre des moyens efficaces de protéger les victimes.

En premier lieu, il ne s'agit pas d'être alarmiste, de jeter la suspicion sur les familles - la plupart s'occupent de leurs parents âgés avec un dévouement exemplaire - ni sur les EMS dont le personnel est généralement compétent et s'acquitte de ses tâches avec une éthique professionnelle indiscutable. Les exceptions, malheureusement nombreuses, sont d'autant plus révoltantes. Il faut aussi toujours garder à l'esprit que la maltraitance est un phénomène complexe, multiforme, qui résulte souvent d'un «mode de communication dysfonctionnel». Dans la dialectique maltraitant/maltraité, les deux peuvent être des victimes. Au sein de la famille, la fatigue et l'exaspération expliquent parfois une certaine brusquerie dans les soins apportés à une personne dépendante. En institution, la rationalisation du temps, la surcharge de travail ont quelquefois les mêmes effets. En outre, il faut se garder de tout angélisme: certaines personnes âgées sont quelquefois agressives et capables de semer la zizanie dans leur entourage. Il arrive même qu'on se venge, plus ou moins consciemment, sur un père ou une mère devenus vulnérables, des mauvais traitements subis au cours de l'enfance. Redoutable cercle vicieux de la violence intra-familiale! Tenter de comprendre des situations difficiles et douloureuses ne signifie nullement les justifier; mais pour prévenir et combattre la maltraitance, il importe de l'appréhender dans sa dimension de pathologie sociale. D'autre part, les maltraitements ne sont pas toujours perçus comme telles. C'est ainsi que le rapport *Vieillir en Suisse* (1995) dénonce le «maternage» pratiqué par certains soignants qui, par exemple, tutoient systématiquement leurs patients, les appellent «mémés» et «papis», entrent dans leurs chambres sans frapper. Bien qu'il n'y ait là aucune volonté délibérée de nuire, une telle attitude lèse pourtant la dignité de la personne. Comme il n'est pas toujours facile de tracer la frontière entre ce qui est normal et ce qui est abusif, acceptable et intolérable, le réseau Internet francophone «Vieillir en Liberté» (RIFVEL) propose une classification de la maltraitance par types d'abus et négligences dont les personnes âgées peuvent

être victimes. (Voir www.fep.umontreal.ca/violence). Les abus les plus fréquents sont d'ordre matériel et financier. (Se reporter *infra*).

Association suisse contre la maltraitance

Depuis près de deux ans, dans plusieurs cantons romands, notamment Vaud, Genève et le Valais, des professionnels appartenant à diverses institutions (par exemple: *Fondation Leenaards*, *Pro Senectute*, *Services de soins à domicile*, *Policlinique de gériatrie de Genève*, *Fédération romande des consommateurs*) sont alertés par différents cas de maltraitance à domicile; ils se réunissent pour se concerter. Ils arrivent à la conclusion qu'une coordination est nécessaire à l'échelle du pays tout entier et décident de fonder une association suisse contre la maltraitance. Cet organisme aura pour buts, notamment, de prévenir et combattre toute forme de violence à l'égard des personnes âgées, de sensibiliser l'opinion, de recueillir des informations, de promouvoir la recherche afin de mesurer l'importance du phénomène dans notre pays, de collaborer, au niveau international, avec d'autres associations du même type. Il s'agira aussi, à terme, de créer, dans chaque canton, des groupes experts qui aideront les professionnels à traiter, de manière responsable et efficace, les cas détectés et de mettre en œuvre un système de formation. Cette association sera créée au début de l'an prochain.

Un groupe de travail s'est déjà attelé à la confection d'une petite brochure destinée au public le plus large. S'inspirant en partie des

expériences d'autres pays, nourri d'exemples concrets et réels, ce fascicule est rédigé dans un langage simple et accessible, évitant tout jargon de spécialistes; il s'adresse au grand public, aux victimes potentielles et à leurs proches, mais aussi au personnel des établissements médico-sociaux et des services de soins à domicile. Après avoir répertorié les cas de maltraitance les plus fréquents, on y explique pourquoi les victimes et les témoins n'osent généralement pas les dénoncer. Un test de dépistage élaboré au Québec, sous la direction du professeur Louis Plamondon, énumère un certain nombre d'indices qui permettent d'identifier les situations à risque. Enfin, ce dépliant fournit une liste des instances officielles et des associations auxquelles on peut s'adresser en cas d'urgence ou simplement pour obtenir des conseils et des informations.

Pro Senectute est impliquée

Cette association aura son siège à Vevey, au secrétariat romand de Pro Senectute, et deux représentants de notre institution feront partie de son comité. C'est reconnaître d'emblée que cette problématique correspond éminemment à la vocation de notre fondation.

Combattre la maltraitance des personnes âgées, cela signifie, d'abord, lutter contre les idées reçues, la propension généralisée à ignorer ou minimiser ce fléau; cela signifie aussi remettre en cause certains aspects de notre modèle de société et de ses valeurs dominantes qui tendent à déconsidérer et à marginaliser les personnes très âgées et dépendantes. jr

Exemples d'abus matériels et financiers (selon le site Internet RIFVEL)

- S'appropriier ou tenter de s'approprier l'argent ou toute autre possession de la personne âgée
- Facturer des services non-requis
- Facturer des services inclus ou non-rendus
- Détourner des fonds
- Voler des biens personnels
- Faire un usage abusif de son argent ou de sa propriété (par ex: réclamer l'héritage avant son décès).